

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 047-2020

Du : jeudi 25 juin 2020

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 11
votants : 11

Date de la convocation :
20 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères
municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger 1ère Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Demande de subvention pour les travaux dans le cadre de la dotation d'Equipement des territoires Ruraux au titre de l'année 2020.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, il a été décidé d'inscrire les travaux de remplacement des portes de l'école primaire, dont le coût est estimé à 9 360.00 € T.T.C soit 7 800.00 € H.T,

Considérant, qu'il est proposé de demander le montant maximum de subvention envisagé au titre de la DETR 2020, soit 60%,

Considérant, l'approbation du budget primitif 2020 en date du 25 juin 2020,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, les travaux de remplacement des portes de l'école primaire,

Approuve, le plan de financement comme tel :

- coût prévisionnel de l'opération :	9 360.00 € TTC
- subvention DETR 2020 :	4 680.00 €
- Part communal avant récupération FCTVA :	4 680.00 €

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2020, et à signer tout acte afférent,

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

S'engage, à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention et le taux réellement attribué,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 juin 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

